



PREFET DE LA RÉGION BRETAGNE

EVALUATION DU PLAN ECOPHYTO NOTE DE SUIVI 2015 – 2017 BRETAGNE

Cette quatrième note de suivi permet d'établir un état des lieux après le lancement de la feuille de route du plan ECOPHYTO 2 qui a été acté en Bretagne lors du Comité Agro-Écologie du 13 décembre 2016. Elle aborde les indicateurs de pressions et d'utilisation, et dresse un tableau plus général sur l'ensemble des actions engagées par la profession agricole et par les collectivités.

I. Contexte agronomique

I.1. Evolution de l'assolement breton et des rendements :

Avec 32 000 exploitations agricoles et une SAU moyenne de 60 ha, la Bretagne est une région fortement tournée vers les productions animales. Cependant le nombre d'exploitations diminue au rythme de 3 à 4% par an et les SAU moyennes ont tendance à augmenter.

Les grandes cultures, représentent toujours près d'un million d'hectares : céréales et maïs pour l'essentiel mais la part en colza et en protéagineux a tendance à augmenter (+ 15 000 ha pour l'ensemble en 4 ans).

Les prairies couvrent plus de 600 000 ha, avec une stabilité pour les prairies permanentes (25% des prairies) et un recul de 20 000 ha des prairies temporaires.

Avec ses 40 000 ha de cultures légumières, la région produit plus de 80 % du tonnage français de choux-fleurs et plus de 75% des artichauts et échalotes. Le nombre de producteurs de tomate augmente régulièrement (25% de la récolte française). Les autres cultures concernent les choux brocolis, épinards, haricots, petits pois cultivés sur des grandes surfaces et transformés en Bretagne. La Bretagne est toujours la première région exportatrice de plants de pomme de terre avec des surfaces qui tendent à augmenter. En revanche, les productions de fruits (hors fraise et pomme à cidre) sont marginales.

Enfin, les surfaces engagées en agriculture biologique augmentent régulièrement et atteignent au moins 6% de la sole bretonne en 2017.

	2014	2015	2016	2017
Céréales	445 855	454 695	469 469	453 844
maïs grain	139 032	132 636	118 792	120 057
maïs ensilage	313 828	330 200	322 000	319 080
Oléagineux (colza)	39 779	39 064	42 754	50 250
Protéagineux	4 934	6 524	8 875	9 460
Prairies temporaires	475 380	463 009	448 697	453 461
Prairies permanentes des expl.	142 414	143 846	151 260	154 073
Pomme de terre	11 217	11 336	11 756	12 579
Légumes frais	41 939	39 966	37 893	38 003
SAU exploitations	1 636 402	1 636 435	1 629 607	1 627 303
dont % engagée en bio	4,2%	4,4%	5,4%	6,0%

I.2. Contexte climatique et pression parasitaire

Les 4 dernières années ont souvent été plus chaudes et sèches que la moyenne régionale. Il faut noter cependant un hiver 2016 très doux et favorable aux pucerons sur céréales et des orages en mai 2017 qui ont pu permettre le développement de maladies et poser des difficultés de désherbage du maïs.

	Profils climatiques			
	2015	2016	2017	2018
Hiver	pluvieux et doux	doux et pluvieux	froid et sec	long et pluvieux
Printemps	sec en mars-chaud en avril	frais et sec	doux et sec	sec et doux
Été	frais et sec	chaud et sec	frais et humide	chaud et sec
Automne	doux et pluvieux	frais et sec	normal	sec et doux

Profils climatiques des différentes années (en rouge fond jaune, favorable aux maladies)

Dans ces contextes, les pressions parasitaires sont restées faibles ou dans la moyenne, à l'exception de l'attaque sur céréales par le virus de la JNO transmis par les pucerons en 2016 et, pour cette même année, d'un vol exceptionnel de la mouche *geomyza* lors des semis de maïs.

niveau de pression parasitaire

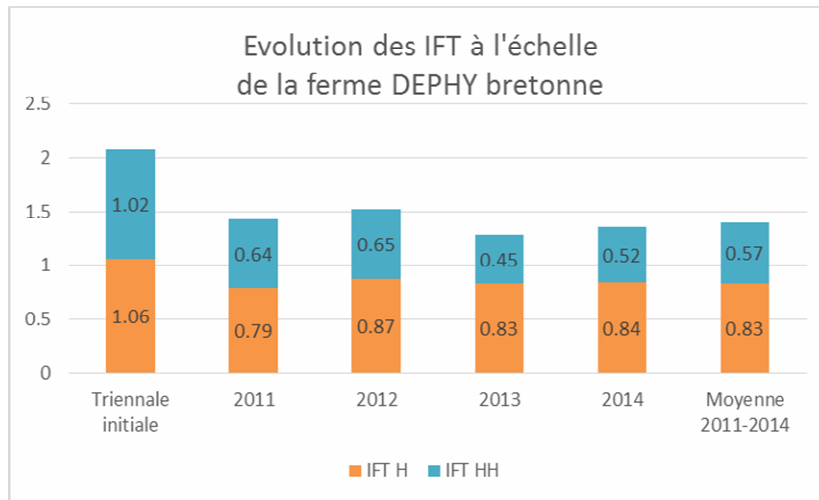
	2015	2016	2017	2018
Maladies				
Céréales	1,5	2	1	1
Colza	1	2	2	1
Artichaut	2	1	2	1
Choux	2	1	1	1
Pommes de terre	2	2	2	1,5
Ravageurs				
Céréales	1	1	1	1
Colza	1,5	1	1	1
Artichaut	1	1	2	1
Choux	1	2	2	1
Pommes de terre	1	1	1	1
Toutes cultures-limaces	2	1	2	1

II. Actions engagées dans le cadre du plan Ecophyto en Zone Agricole

II.1. Dispositif DEPHY

En 2016, l'appel à candidatures pour consolider et élargir le réseau FERME Dephy a permis le réengagement des 12 réseaux DEPHY déjà présents sur la région et l'intégration de deux nouveaux réseaux DEPHY. Ainsi, 14 réseaux de fermes DEPHY, impliquant 168 exploitations, sont aujourd'hui présents en Bretagne. 10 réseaux concernent la filière polyculture-élevage et 4 la filière légumes.

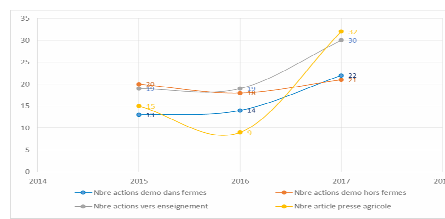
Les fermes DEPHY ont prévu de continuer leur travail de réduction de l'usage des produits phytosanitaires d'ici à 2020, en visant une réduction moyenne de l'IFT par groupe de -37% entre 2015 et 2020. Cette réduction moyenne à l'échelle du réseau traduit une grande disparité entre les groupes. Les groupes nouvellement entrés dans le réseau en 2016 visent une réduction de 60 à 85% de l'IFT d'ici à 2020. Les fermes présentes dans le réseau depuis 2010, ayant déjà réduit leurs usages sur la 1^{ère} période de 30% (Cf graphique ci-dessous) visent quant à elles une nouvelle réduction moyenne d'IFT de -25% entre 2015 et 2020.



Evolution des IFT des premiers groupes DEPHY (source CRAB) : IFT H (herbicides), IFT HH (Hors Herbicides)

Les fermes DEPHY sont non seulement impliquées dans la mise en place de solutions alternatives permettant de réduire l'usage et/ou les impacts des produits phytosanitaires, mais aussi dans la diffusion de leurs expériences et résultats. Cette communication a lieu au sein du réseau (journée de démonstration), en dehors du réseau (articles de presse, démonstration en dehors du réseau) ou encore vers l'enseignement (cf graphe ci-contre).

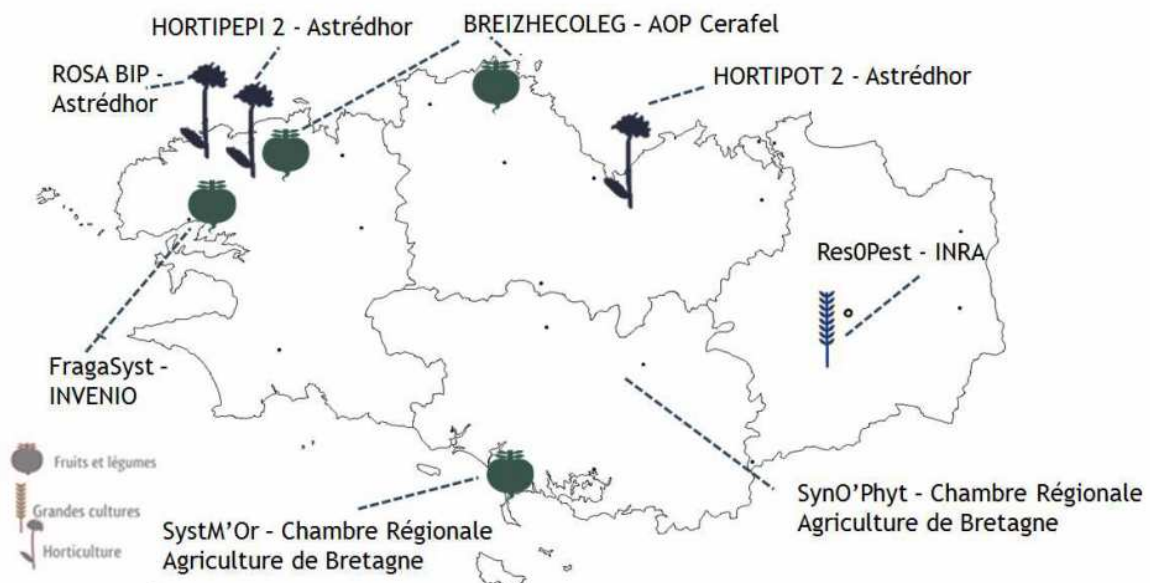
De plus, un guide retraçant les trajectoires de 9 bretons a été édité en 2016. Ce guide permet de les actions concrètes réalisées par des agriculteurs et largement certaines solutions alternatives aux phytosanitaires.



agriculteurs
mettre en exergue
de
diffuser
produits

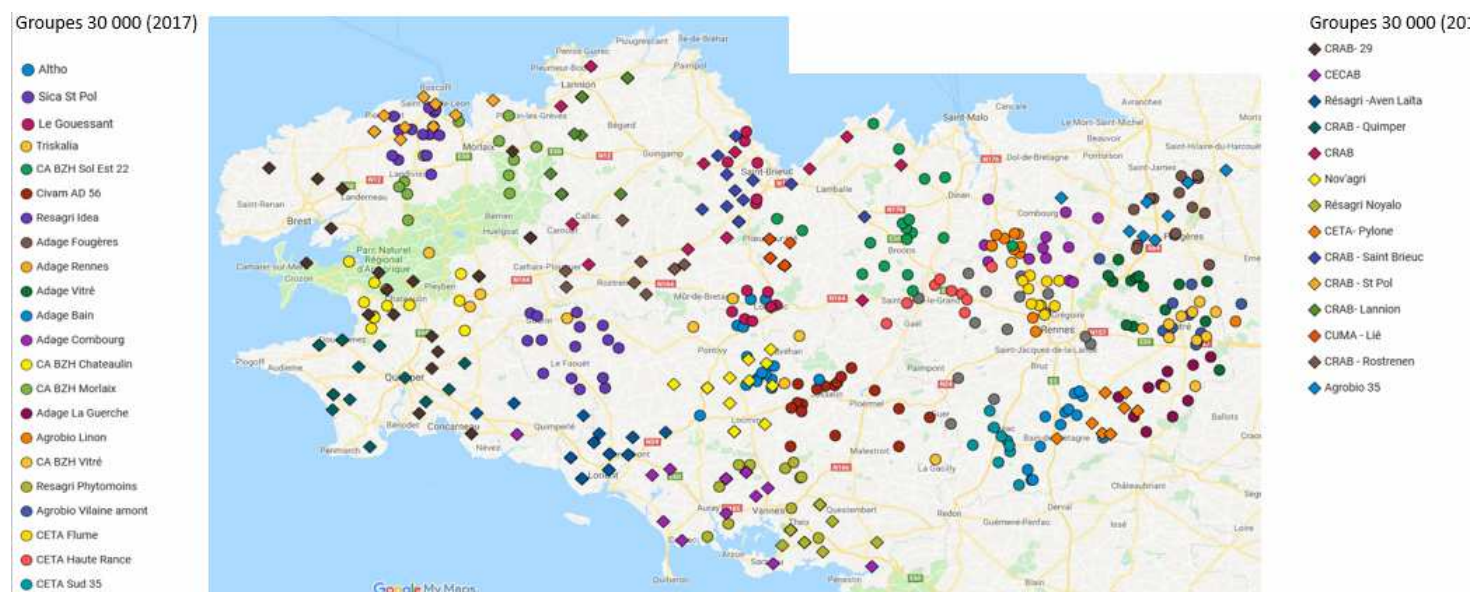
Nb : il est à noter que l'année 2016 a été l'année de ré-engagement pour de nombreux réseaux, expliquant la plus faible communication cette année-là.

Le dispositif DEPHY Ferme est complété par 8 nouveaux projets DEPHY Expé présents en Bretagne (voir carte ci-dessous) autour de thématiques diverses : polyculture élevage- horticulture- légumes frais, Des essais et expérimentations sont menées afin de trouver et éprouver des techniques à très forte réduction de produits phytosanitaires.



II.2. Accompagner 30 000 fermes vers l'agro-écologie à faible utilisation de produits phytosanitaires

En octobre 2018, le nombre de groupes dits « 30 000 » est de 36 en Bretagne. Ce dispositif regroupe presque 500 exploitations bretonnes qui se sont engagées entre 2017 et 2018 dans la transition agro-écologique à bas niveau de produits phytosanitaires. L'ensemble des filières du territoire est présent : polyculture élevage, grande culture et légumes d'industrie. Comme pour les groupes DEPHY, ce réseau est multipartenaire puisque diverses structures s'impliquent dans l'animation de ces groupes : Chambres d'agriculture, CIVAM, FDCETA, CUMA, Coopératives (cf carte ci-dessous).



Ces groupes ont pour vocation, entre autres, le déploiement des pratiques alternatives imaginées et testées par les groupes de fermes DEPHY. Ils travaillent en complémentarité sur l'ensemble du territoire.

Ce dispositif, bien que récent, est déjà fortement impliqué dans les différentes actions pour la réduction des produits phytosanitaires en Bretagne: lien avec les bassins versants pour la qualité de l'eau (Diagnostics Parcelaire à Risque 2), lien avec les dispositifs DEPHY (rencontres bout de champ communes, action de démonstration,...), communication et diffusion d'expériences...

II.3. Les groupes GIEE et AEP

Les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) constituent l'un des outils privilégiés pour favoriser la transition vers l'agro-écologie, en s'appuyant sur des projets collectifs dont l'objectif est de combiner la performance économique, environnementale et sociale des exploitations. Les GIEE permettent également d'impliquer plus efficacement l'ensemble des acteurs des filières et du développement agricole en lien avec les enjeux du territoire.

Sur les 45 groupes GIEE reconnus en Bretagne, 1/3 participent à la réduction des intrants phytosanitaires au regard de la thématique retenue par le groupe (travail du sol, réduction des intrants, couverture des sols,...). La moitié d'entre eux est aussi reconnue « groupe pour une agriculture écologiquement performante (AEP) » par le Conseil Régional de Bretagne.

Au total, on compte 1198 agriculteurs engagés dans des groupes GIEE ou 30 000, soit 3.7% des exploitations.

II.4. Les suivis de la surveillance biologique du territoire et les BSV

La Surveillance Biologique du Territoire, mise en place dès 2009, s'est poursuivie dans la continuité de ce qui avait été initié avec diffusion de plus de 140 Bulletins de Santé du Végétal (BSV) par an concernant 6 filières. Des améliorations constantes ont été apportées : observateurs plus réguliers à partir de 2017, diversité des cultures observées plus forte, présentation des BSV plus claire avec niveaux de risque bien identifiés...

Exemple des niveaux de risque présentés en 1^{ère} page du BSV Grandes cultures début avril 2018

Colza	Charançon de la tige du colza	● Parceller ne signalant aucun piégeage : pression faible. ● Fin de période de sensibilité pour une majorité des parcelles. ● Attention toute particulière sur les parcelles localisées en Ille-et-Vilaine.
	Méligèthes	● Conditions climatiques moyennement favorables. ● Maintenir une surveillance dans les parcelles fragilisées par divers stress (attaques de larves d'altises, ...). ● Risque nul quand les parcelles sont en floraison.

Les messages concernant les méthodes alternatives, y compris les solutions de biocontrôle sont devenus plus réguliers et devront devenir de plus en plus systématiques.

II.5. Les autres actions agricoles :

En Bretagne, l'ensemble des acteurs agricoles du plan (chambres d'agriculture et OPA, distributeurs, associations, etc.) mènent des actions inscrites à la feuille de route Ecophyto. De multiples essais sont menés afin d'expérimenter des solutions permettant de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires : essais variétaux, tests de techniques alternatives, conception et analyse de systèmes de cultures innovants, etc.

Entre 2015 et 2017, 5 journées de démonstration, 10 fiches techniques, 1 guide auxiliaires des cultures, 1 vidéo sur la sensibilisation à la protection intégrée des cultures, 3 actions de communications sur le contrôle des pulvérisateurs, une plaquette sur le rangement du local phyto, un guide de diagnostic de Parcelles à Risque de transfert 2 (DPR2), une brochure et une journée de sensibilisation sur le risque utilisateur ont été réalisés par de nombreux partenaires locaux. Ces projets ont été financés pour partie dans le cadre de l'appel à projet régional communication Ecophyto. Ces communications permettent de diffuser au plus grand nombre d'agriculteurs et de conseillers les résultats acquis dans le milieu agricole.

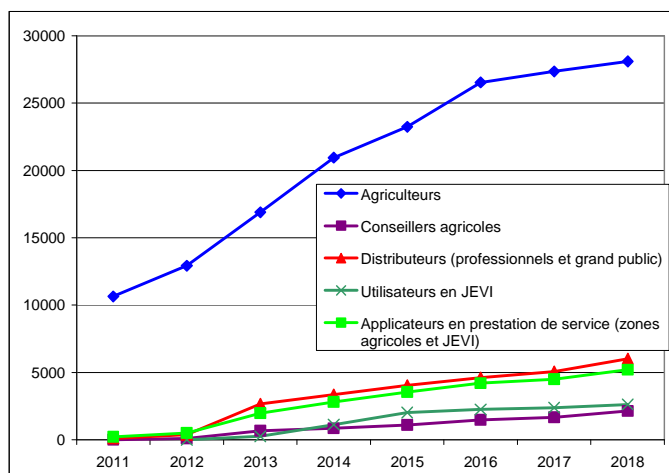
Des portes ouvertes à destination du grand public sont également régulièrement organisées afin de mettre en avant auprès des citoyens les actions menées par les agriculteurs du territoire pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

Les actions citées précédemment ne constituent qu'une petite partie de l'ensemble des actions de transfert qui ont été réalisées par les partenaires.

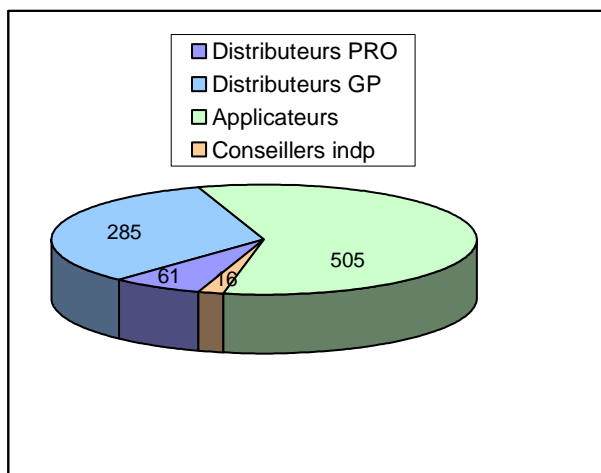
II.6. Les formations Certiphyto et les agréments

Les formations certiphyto continuent de se poursuivre à raison de 3000 certificats nouveaux délivrés en moyenne chaque année. Les premiers renouvellements ont démarré en 2017. En 2018, ils représentent 43% des certiphyto délivrés, toutes les catégories confondues, à l'exception des agriculteurs. Pour cette dernière catégorie, la plus importante en nombre (plus de 28 000 certiphyto délivrés), d'importantes sessions de renouvellements sont à prévoir à partir de 2020.

Evolution en Bretagne du nombre de certiphyto délivrés par catégorie



Nombre d'entreprises agréées au 1/09/2018 par catégorie



Concernant les entreprises soumises à agrément, les applicateurs (entreprises de travaux agricoles et paysagistes) sont largement majoritaires (plus de 500 agréments) mais les distributeurs professionnels avec de nombreux établissements et les distributeurs grands publics sont très présents sur le territoire (pour chacune de ces 2 catégories, environ 4000 personnes sont détentrices d'un certiphyto adapté à leur activité).

III. Les actions engagées en Zone Non Agricole

La feuille de route régionale JEVI, validée en décembre 2016, a identifié 6 enjeux déclinés en actions.

III-1: Accompagner la mise en œuvre de la Loi Labbé (enjeu 1)

L'entrée en vigueur de la Loi Labbé qui interdit l'usage des produits phytosanitaires (hors produits biologiques, de biocontrôle et à faible risque) à partir de 2017 pour les collectivités et à partir de 2019 pour les particuliers a fortement orienté les actions mises en œuvre de 2016 à 2018. L'orientation choisie dans la feuille de route régionale Ecophyto 2 a été d'accompagner la mise en œuvre de la loi Labbé en communiquant sur la Loi et en organisant la collecte des déchets (enjeu 1) tout en s'appuyant sur des démarches existantes depuis plusieurs années pour offrir des solutions à l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires (enjeux 2 et 3).

Ainsi en 2016, le comité JEVI, en partenariat avec la FREDON Bretagne a conçu, imprimé et envoyé, à toutes les communes et EPCI bretonnes, une plaquette A4 expliquant la loi Labbé et les lieux de collecte des déchets (illustration 1). 12 demi-journées d'information des collectivités et entreprises du paysage ont été organisées dans toute la Bretagne en 2017 et ont rassemblé 243 participants. Un poster rappelant la réglementation s'appliquant sur les différents espaces existants sur les communes a été réalisé par la FREDON (illustration 2) et envoyé en 2018 à toutes les communes qui ne sont pas labellisées « Zero Phyto » et qui sont donc potentiellement amenées à continuer à utiliser les produits autorisés sur les espaces où c'est encore possible (cimetières et terrains de sport notamment).

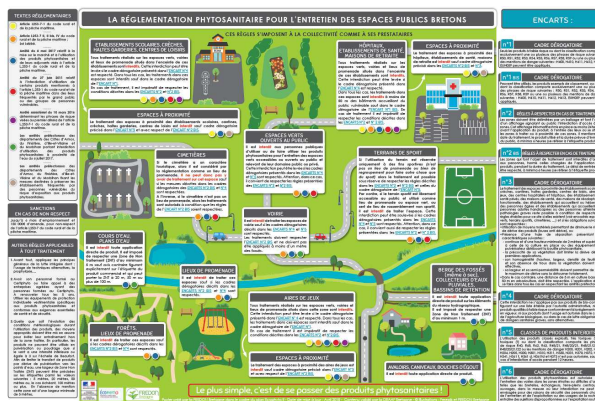


Illustration 1: Plaquette Loi Labbé pour les collectivités (FREDON Bretagne)

Illustration 2: Poster réglementation pour les collectivités (FREDON Bretagne)

III- 2 : Accompagner les collectivités vers le 0 phytosanitaire (enjeu 2)

En parallèle de la première action, celles mises en œuvre pour « accompagner les collectivités vers le « 0 phyto » ont permis d'offrir des solutions alternatives à l'emploi des produits phytosanitaires et à inciter les collectivités à aller au-delà de la loi Labbé en excluant toute utilisation de produit phytosanitaire même si le produit est encore autorisé (produits labellisés « agriculture biologique », les produits de biocontrôle et à faible risque) et en s'interdisant de traiter les espaces où c'est encore autorisé (cimetières et terrains de sport notamment).

Depuis 2007, le Conseil régional de Bretagne encourage et accompagne les collectivités qui mettent en place des actions pour réduire voire supprimer totalement l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics notamment à travers la charte « Entretien au naturel » et la mise en place d'un plan d'entretien des espaces communaux. Aujourd'hui, plus de 75 % des communes bretonnes sont engagées dans la réduction de l'usage des pesticides. Les trophées "Zéro Phyto" récompensent les

collectivités bretonnes qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires. Entre 2009 et 2018, 25 % des communes bretonnes ont été labellisées 0 phyto (illustration 3). En 2018, 65 nouvelles communes n'utilisant plus de produits chimiques ont reçu le Prix "Zéro Phyto", ainsi que 4 communautés de communes et 7 lycées.

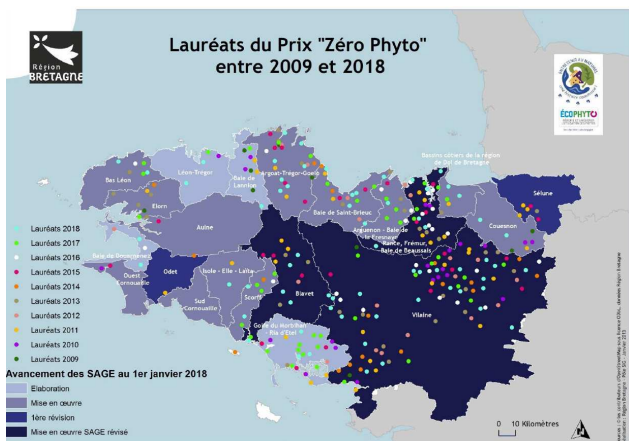


Illustration 3: Carte des collectivités lauréates du Prix "Zéro Phyto" entre 2009 et 2018
 Illustration 4: Guide actualisé des alternatives au désherbage chimique (FREDON Bretagne)

Des formations sont également proposées aux collectivités (élus et agents) ainsi qu'aux vendeurs de produits phytosanitaires et jardineries. Ainsi, entre 2016 et 2018, le Conseil Régional de Bretagne a financé 18 sessions qui ont permis la formation de 228 stagiaires.

D'autres outils viennent en complément de la démarche « Entretenir au naturel » avec notamment la création d'un « Pack communication » personnalisable à destination des communes (illustration 5), la mise à jour du guide des alternatives au désherbage chimique (illustration 4) ou la création d'un guide de formation (parcours pédagogiques pour l'entretien des espaces sans produits phytosanitaires) qui propose des parcours de formation pour permettre aux acteurs de la transition vers le Zero Phyto d'avoir les connaissances nécessaires.



Illustration 5: Pack Communication "Ma commune je l'aime au naturel" (FREDON Bretagne)

Dans l'objectif de créer du lien entre toutes les collectivités qui cherchent à trouver de nouvelles solutions pour entretenir leurs espaces sans produits phytos de manière durable, la création d'un réseau de « Communes Dephy », à l'image des « Fermes Dephy » est en projet. Le réseau n'a pas encore pu voir le jour faute de financements.

III-3 : accompagner les particuliers vers le jardinage au naturel (enjeu3)

A la suite des collectivités, les particuliers se verront interdire l'achat, la détention et l'utilisation des produits phytosanitaires dès le 1^{er} janvier 2019. Pour faire connaître l'interdiction, la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) a créé six affiches à destination des particuliers (illustration 6). Ces affiches ont été imprimées et distribuées aux communes par les animateurs de bassin versant pour que les affiches puissent être affichées dans les endroits fréquentés par le public.

L'appel à projet régional 2018 a permis de soutenir le projet d'Eau et Rivières de Bretagne d'organiser des événements de collectes des déchets. Une stratégie plus globale de collecte des déchets en partenariat avec les déchetteries bretonnes est en cours de réflexion avec le service « déchets » du Conseil Régional et devra se concrétiser avant la fin de l'année 2018.

Dans le cadre du programme « Défi Territoire Sans Pesticides » (anciennement programme « Eau et pesticides »), la MCE, en partenariat avec des associations et institutions, met en œuvre des actions de sensibilisation du grand public. Parmi ces actions, on peut notamment citer « Bienvenue dans mon jardin » ou la formation autour des nouveaux lotissements.

Ainsi, en 2015 et 2017, la MCE a renouvelé l'opération « Bienvenue dans mon jardin » qui existe depuis 2004. Entre 170 et 200 jardins dans toute la Bretagne (illustration 7) ont été ouverts à plus de 40 000 visiteurs qui ont pu visiter ces jardins et échanger sur les pratiques du jardinage au naturel à cette occasion. L'opération devrait être renouvelée en 2019. Depuis 2017, une formation a été mise en place dans les nouveaux lotissements dans le but d'aider les habitants à concevoir des jardins dont l'entretien pourra se faire sans produits phytosanitaires.

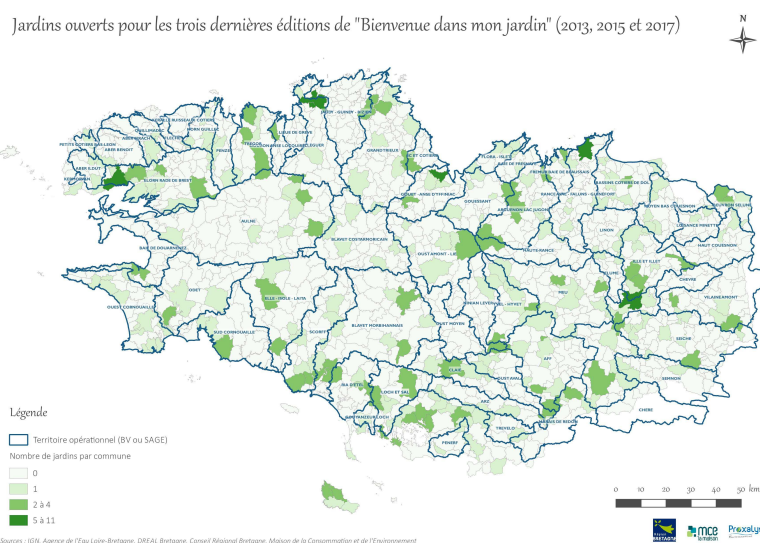
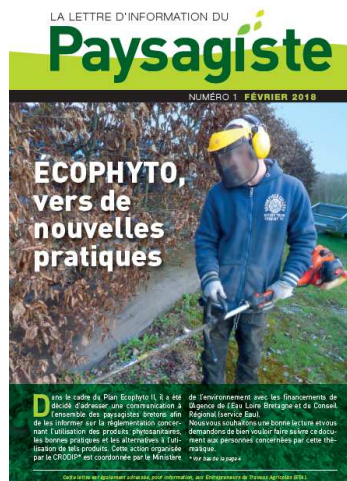


Illustration 6: Affiche Loi Labbé à destination des particuliers (MCE)

Illustration 7: Carte des jardins ouverts pour les éditions 2013, 2015 et 2017 de « Bienvenue dans mon jardin

III – 4 : Accompagner les professionnels prestataires (enjeu4)

Si la dynamique mise en place depuis plusieurs années pour sensibiliser les collectivités et les particuliers à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires se maintient, le plan Ecophyto 2 prévoit également de s'intéresser à d'autres publics qui ont été peu touchés jusqu'à présent (enjeu 4). Dans ce cadre, une communication visant les paysagistes a été élaborée par le CRODIP. La première lettre aux paysagistes a été envoyée aux paysagistes bretons en 2018.



III - 5 : sensibiliser les entreprises privées à l'entretien de leurs espaces (enjeu5)

D'autres réflexions sont en cours pour sensibiliser les entreprises privées à la manière dont ils entretiennent ou font entretenir les espaces qui entourent leurs locaux (enjeu 5).

III- 6 : améliorer la connaissance et rechercher des méthodes alternatives (enjeu6)

Enfin le dernier enjeu vise à améliorer les connaissances et expérimenter des méthodes alternatives. En effet, certaines sources de contaminations des eaux sont encore mal identifiées notamment pour des molécules comme les Diuron et l'AMPA qui sont très présentes dans nos cours d'eau. Pour répondre à cet enjeu, une étude bibliographique a été menée par le CEREMA pour identifier les potentielles sources de Diuron en tant que biocide (le Diuron est interdit comme produit phytosanitaire) et une expérimentation, menée par la FREDON Bretagne, est en cours depuis 2015 pour étudier le transfert du diuron à partir des enduits de façades.

Par ailleurs, il existe encore des freins techniques pour entretenir certains espaces ou lutter contre certains nuisibles sans recours aux produits phytosanitaires. Dans l'objectif de trouver des méthodes alternatives, des expérimentations sur la gestion des terrains sportifs et sur la gestion des limaces par les collectivités sont en cours de réalisation par la FREDON Bretagne.

Ainsi les actions menées dans le cadre d'Ecophyto JEVI sont nombreuses et cherchent à toucher tous les acteurs amenés à utiliser des produits phytosanitaires ou biocides pour les sensibiliser à l'impact des pesticides sur leur santé et sur l'environnement et leur offrir des solutions alternatives à l'usage de ces produits.

IV. Autres actions permettant les changements de pratiques

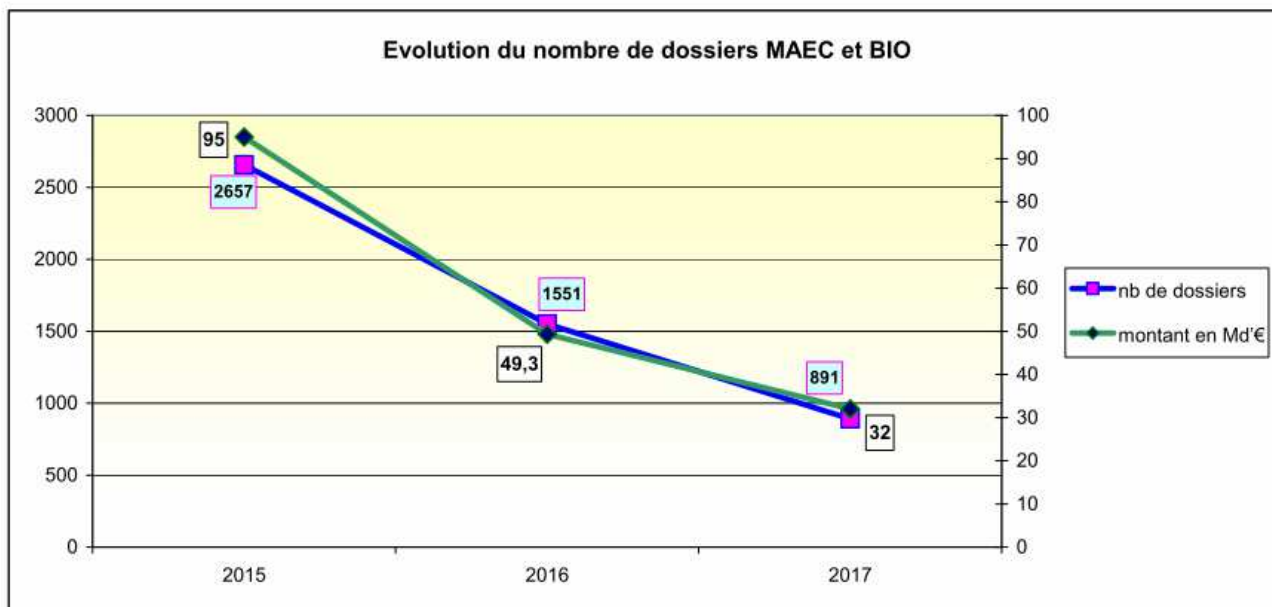
D'autres actions permettent d'accompagner les exploitants dans l'évolution de leurs pratiques, et se concrétisent par une baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires.

IV -1 :Des mesures agroenvironnementales et climatiques et l'AB

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sont proposées dans la continuité des MAET et MAE SFEI mises en oeuvre en Bretagne, depuis 2007.

Sur la période de 2015 à 2017, environ 170 Millions d'euros ont ainsi été engagés pour financer les MAEC et le développement de l'agriculture Bio, au bénéfice de **5 099 exploitants** et pour une surface de **210 562 ha (13% de la SAU)**.

Ces nouvelles aides accompagnent les changements de systèmes d'exploitations et connaissent un important succès. Les mesures « système » (système fourrager économe en intrants) exigent une limitation des doses fongicides et herbicides. Les mesures à la parcelles, dite MAEC-phyto sont peu sollicitées (41 exploitations).



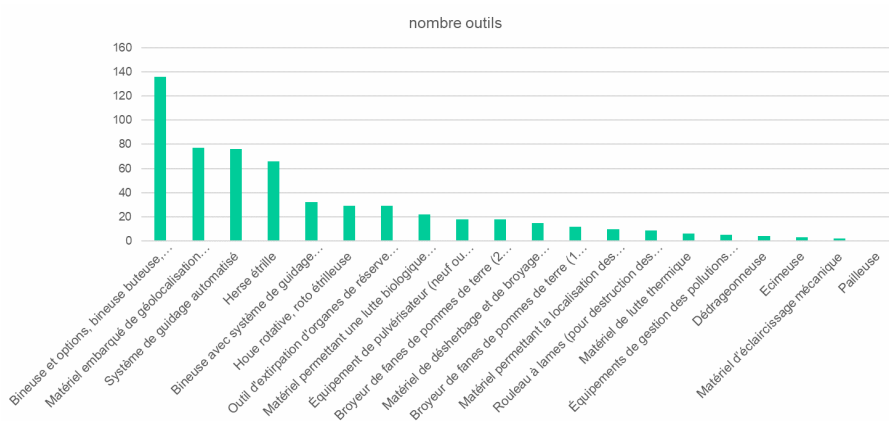
Source DRAAF-SRAFOB

IV -2 : Les financements de matériels via le PDRR et le plan Ecophyto

Les aides du PDRR

A la suite des aides financières accordées dans le cadre de l'axe « phytosanitaire » du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), un programme d'aide à l'acquisition de matériel agro-environnemental a été mis en place dans le cadre du PDRR. En Bretagne, la mesure dite 411-a du PCAEA (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) intègre les aides pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

A ce titre, et sur la période de 2015 à 2017, 5 Appels à Projet ont permis un soutien à hauteur de 1,86 M d'euros pour l'achat de 569 matériels. Environ 70% du matériel aidé porte sur des équipements alternatifs (bineuse, herse, rouleaux à lame, etc..)

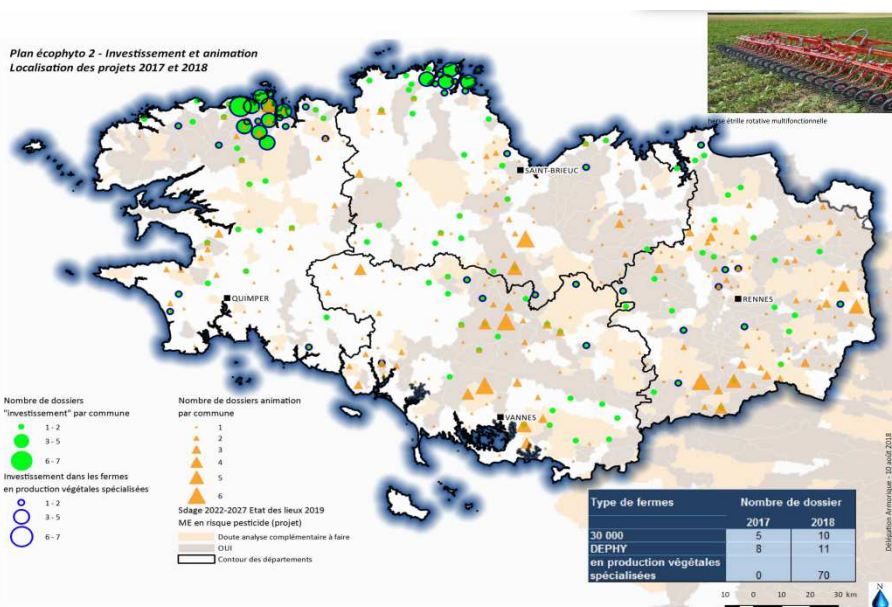


Les financements sur enveloppe Ecophyto

En 2017 et 2018, 2 appels à projet ont été lancés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la DRAAF, grâce à l'enveloppe régionale Ecophyto.

160 demandes éligibles ont été validées pour un montant de 554 220 euros. Comme pour les aides PCAEA, les outils les plus soutenus sont les matériels alternatifs de lutte mécanique contre les adventices.

Le deuxième AAP a porté prioritairement sur les zones légumières, à enjeux forts où les producteurs de légumes se sont fortement mobilisés.



IV -3 : les contrôles des pulvérisateurs et les diagnostics de sites phytosanitaires ou des parcelles :

Afin de limiter les pollutions ponctuelles, depuis plus de 10 ans en Bretagne, le CRODIP coordonne un réseau d'entreprises réalisant :

Les diagnostics de pulvérisateurs :

L'année 2018 correspond à la fin de la deuxième période de contrôle obligatoire.

En effet, le contrôle des pulvérisateurs en service est obligatoire depuis 2010. La première phase s'est étendue de 2010 à 2013, la deuxième phase, de 2013 à 2018. On constate un retard dans le deuxième cycle de contrôle et le renouvellement au bout de 5 ans est difficile à maintenir avec un régime d'environ 1600 à 2000 pulvérisateurs par an.

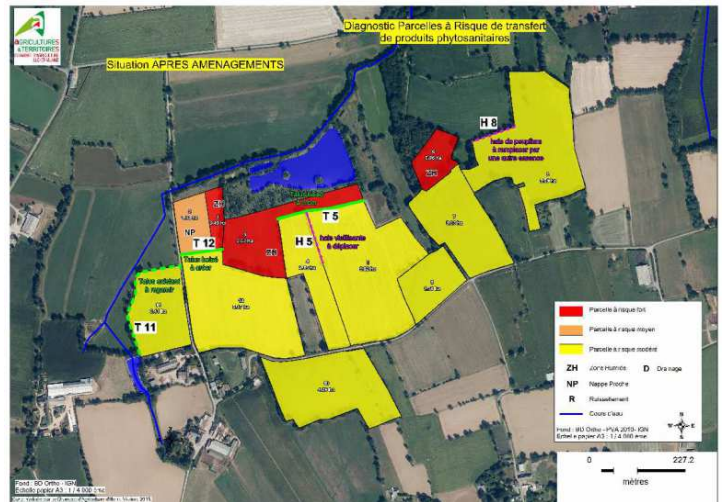
	2015	2016	2017
nb pulvérisateurs contrôlés en Bretagne	1783	1591	2114

Il y a lieu de noter une augmentation du nombre de pulvérisateurs inspectés en 2017 en raison de l'évolution réglementaire avec de nouveaux matériels entrés dans le cadre de l'obligation (matériels sous serres par exemple).

Les diagnostics phytosanitaires des sites d'exploitations : 109 diagnostics de site d'exploitation ont été effectués depuis 2014 par 26 organismes habilités (chambres d'agriculture, coopératives et négoce) et 120 techniciens formés (conseillers agronomes, techniciens, technico-commerciaux). Cette démarche spécifique à la Bretagne est particulièrement soutenue en amont de captage prioritaire pour l'adduction en eau potable.



Site d'exploitation aménagé après diagnostic



exemple de Diagnostic Parcelaire à Risque 2

Les diagnostics des parcelles à risque :

Grâce à une phase pilote de 2014 à 2017, le diagnostic (révisé) des parcelles à risques de transferts vers les eaux – DPR2- a été testé et mis en application concrète dans certaines fermes de lycées agricoles et fermes DEPHY. Fort de ces exemples, ce DPR2 est un outil qui tend à être déployé sur les zones à enjeux fort vis-à-vis des contaminations de l'eau par des substances utilisées sur les parcelles agricoles. Environ 230 DPR2 sont attendus fin 2018. Ce diagnostic permet de cerner les zones les plus contributives et d'adopter des pratiques culturales ou d'aménager les parcelles afin de réduire l'impact de l'usage des produits. C'est un outil indispensable à la protection du milieu aquatique par son approche spatiale parcellaire.

IV – 4 :Les actions Santé et Sécurité :

Ces thèmes sont abordés dans toutes les formations certiphyto.

Par ailleurs, un film de mise en situation, prévu pour être très utilisé par la MSA et par tous les partenaires, en cours de ré-édition, sera finalisé fin 2018.

De plus, à titre d'exemples, la MSA anime des réunions à destination des agriculteurs et de leurs salariés sur la prévention des risques liés aux pesticides. Elle intervient auprès des directeurs d'exploitation des établissements d'enseignement afin de les sensibiliser à l'évaluation du risque chimique. Elle organise une fois par an une rencontre à destination des formateurs Certiphyto afin que ces derniers prennent en compte la dimension Santé au Travail et Prévention des risques professionnels dans le contenu de leurs interventions. Enfin, sur des actions plus ponctuelles, la MSA sensibilise les exploitants et les oriente vers des techniques alternatives. Par exemple : grâce à des documents tels que celui sur l'entretien des bordures de champs.



V Les résultats obtenus sur l'utilisation des produits phytosanitaires

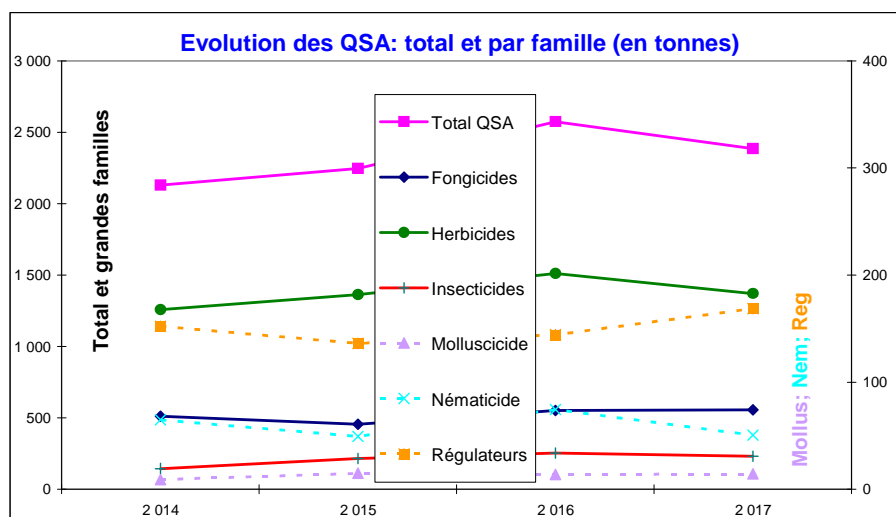
V -1 : Les ventes de produits phytosanitaires

Les évolutions en QSA

Dans le cadre de la déclinaison du plan Ecophyto en Bretagne, un observatoire des ventes des produits phytopharmaceutiques a été mis en place, sur la base des déclarations des ventes des distributeurs auprès des

utilisateurs professionnels. Il s'appuie sur les ventes de produits, par code postal, traduites en substances actives (SA) par territoires (bassin versant, SAGE).

Depuis 2014, les données de ventes auprès des professionnels proviennent des déclarations des distributeurs dans la base nationale des ventes (BNV-d), gérée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, avec l'appui de l'INERIS. Ces ventes sont déclarées au code postal de l'acheteur final. L'ensemble des vendeurs français est concerné. Le périmètre collecté est plus important que celui l'observatoire régional initial, et les produits adjuvants mis sur le marché ne sont pas systématiquement déclarés en BNV-d. Par conséquent, les valeurs brutes de l'observatoire régionales et celles de la BNV-d ne sont pas comparables en l'état. De plus, l'année 2013 est une année de transition avec le changement de système de déclaration au code postal, ce qui n'a pas permis la collecte des données. De ce fait, le suivi des évolutions ne démarre plus qu'à partir de 2014.



Nb : échelle pour total, herbicides, fongicides et insecticides à gauche du graphique ; molluscicides, régulateurs et nématicides, à droite du graphique

On constate une augmentation des ventes en quantités de substances actives (QSA) de 19% entre 2014 et 2016 puis une baisse de 7% en 2017, essentiellement en raison de la variation des herbicides.

Les ventes de glyphosate baissent de 390 tonnes en 2014 à 340 tonnes en 2016 et remontent à 376 tonnes en 2017.

A noter la très nette augmentation du prosulfocarbe depuis 2014 (+38% en 2015 et +83% en 2016) à corrélérer à l'arrêt de l'isoproturon. Or, ce dernier est appliqué à dose pleine à raison de 1,2 Kg/Ha contre 4 Kg/Ha pour le prosulfocarbe.

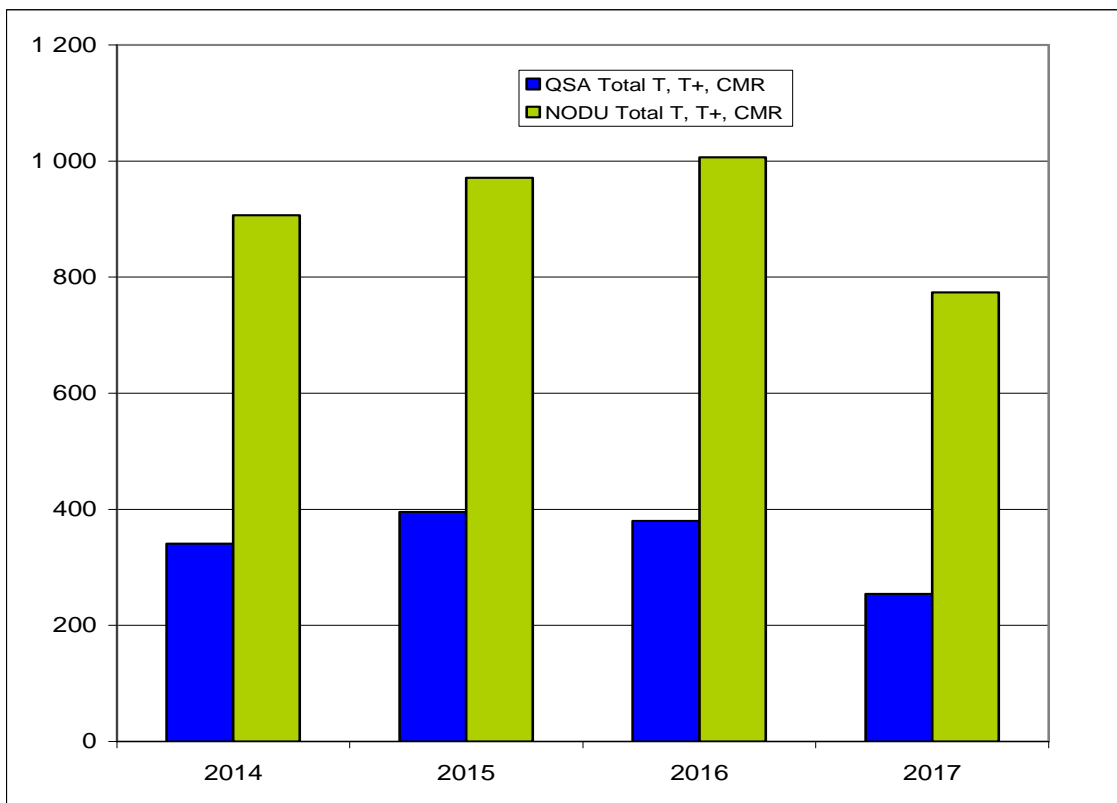
Les fongicides fluctuent également mais avec une baisse marquée en 2015, année à plus faible pression fongique sur les grandes cultures.

Les autres familles voient leurs consommations fluctuer en fonction des années climatiques.

Les évolutions des substances T, T+, C,M,R

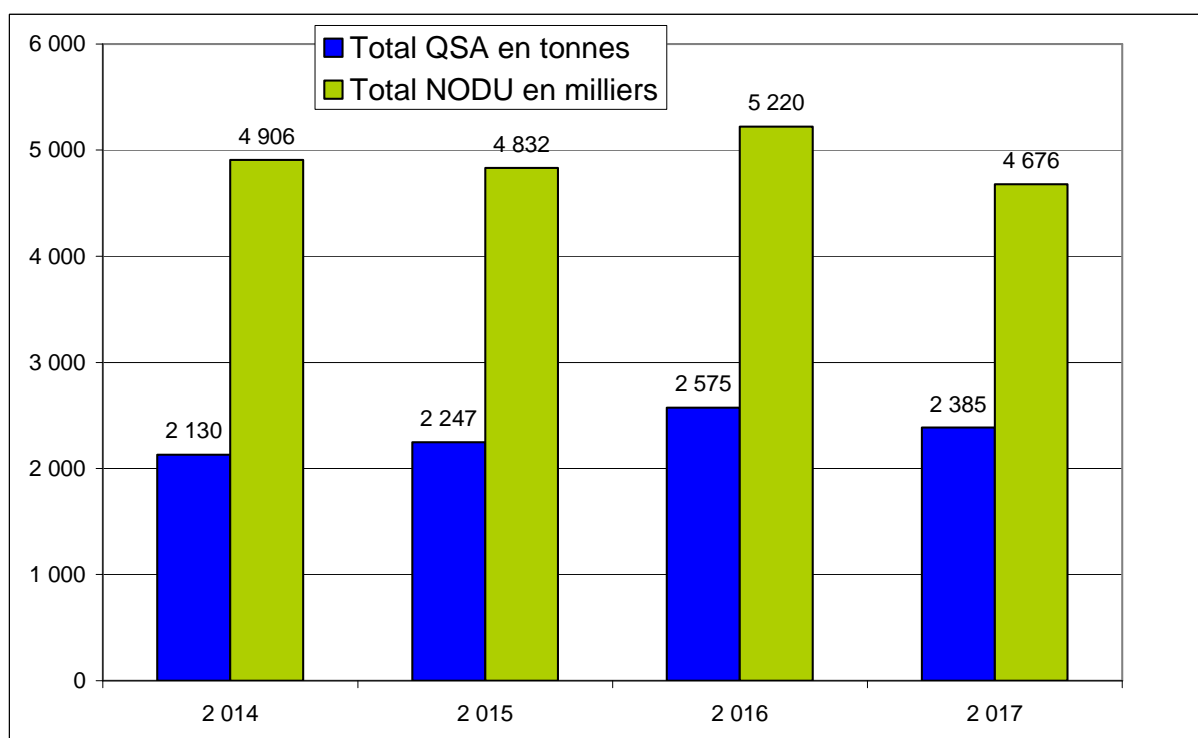
S'agissant des substances actives T, T+ et CMR, elles diminuent de 15 T entre 2015 et 2016 puis de 125 tonnes entre 2016 et 2017, en raison du retrait de l'isoproturon (désherbage blé) et du bromoxinil octanonate (désherbage maïs).

La très nette augmentation du chlorotalonil (fongicide sur céréales) ne permet pas de compenser pas ces baisses. Cependant, l'usage des substances T, T+, CMR augmente en terme de nombre de « doses unités » (NODU) de 3.6% entre 2015 et 2016 puis diminue de 23%.



Evolutions des QSA et NODU des substances T, T+ et C,M,R

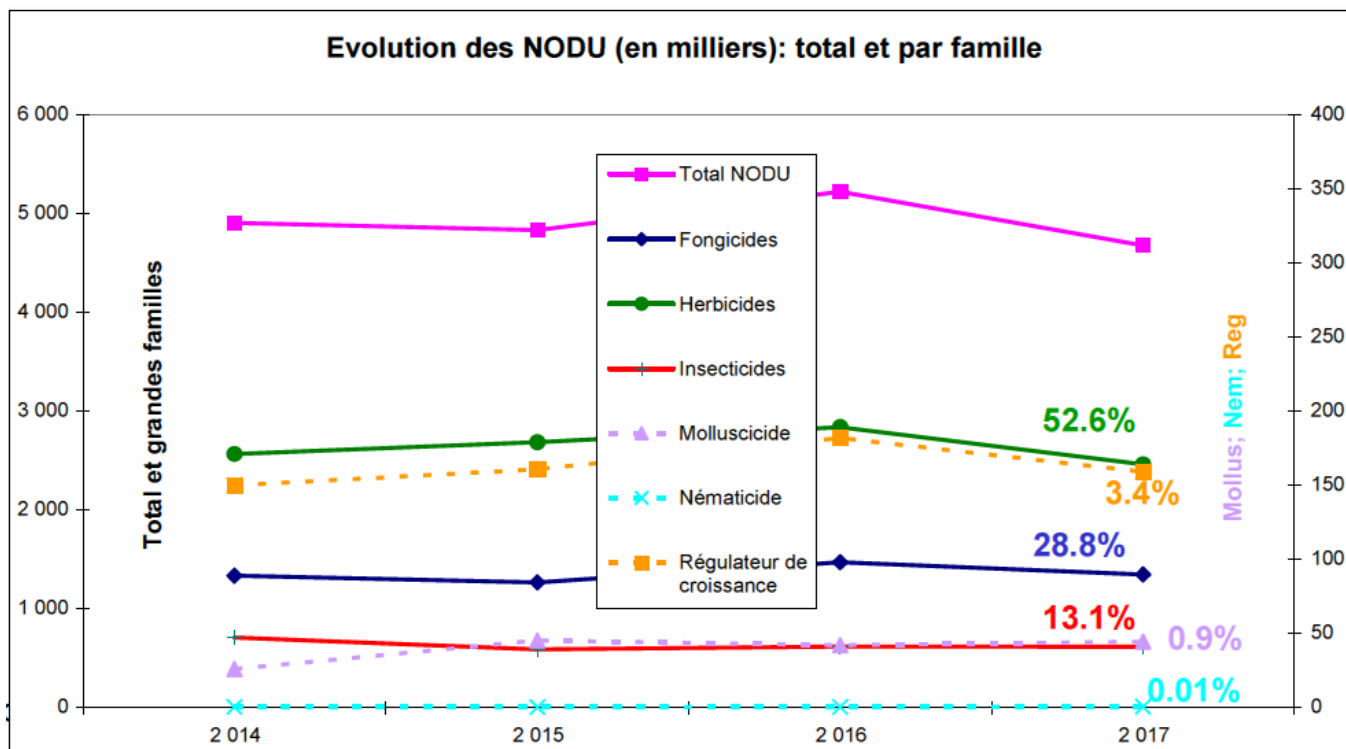
Les évolutions totales en NODU et QSA



Après une légère baisse entre 2014 et 2015, les usages augmentent en NODU de + 8% entre 2015 et 2016 puis baissent de 10% en 2017, en comparaison avec la baisse de 7% en QSA.

Les changements de substances et de dosages par Ha peuvent expliquer ces différences entre QSA et NODU.

A titre d'exemple, les QSA cumulées prosulfocarbe et isoproturon augmentent de 26% entre 2015 et 2016 alors que le NODU diminue de 0,04%.



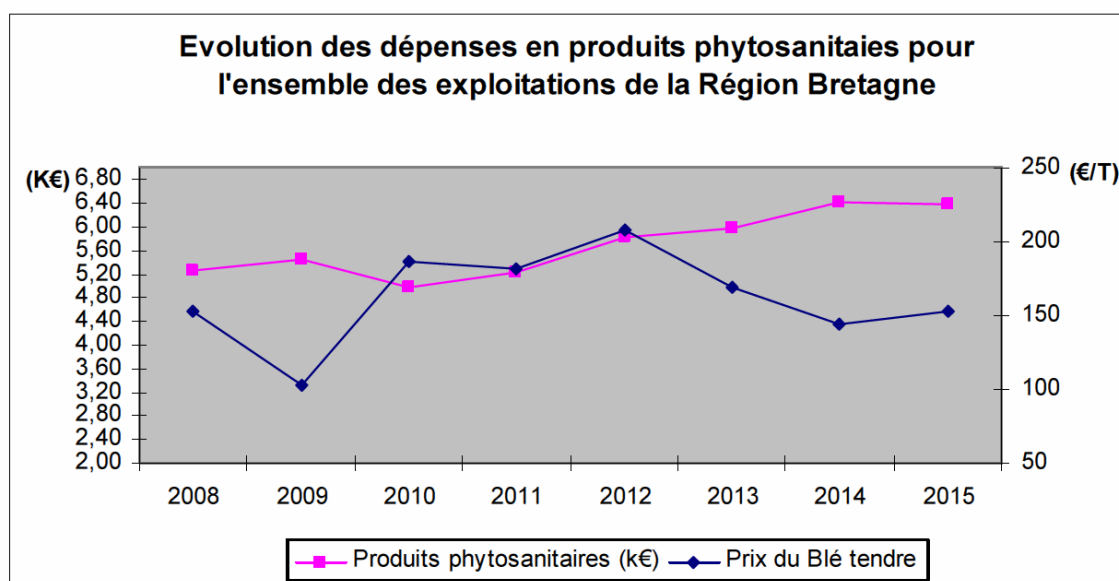
Les herbicides pèsent pour 53% du NODU et pour 58 % des QSA en 2017, les fongicides pour 29% du NODU et 23% des QSA, les insecticides pour 13% du NODU et 9,7% des QSA. Pour ces derniers, l'huile de vaseline (insecticide de biocontrôle en pomme de terre) représente une grande part des QSA mais une très faible part de NODU.

Enfin, la part des substances actives entrant dans les produits de biocontrôle augmente constamment et dépasse les 12% des QSA totales en 2017.

A noter : les diminutions des surfaces en prairies au profit des grandes cultures n'ont pas d'impact significatif sur le NODU.

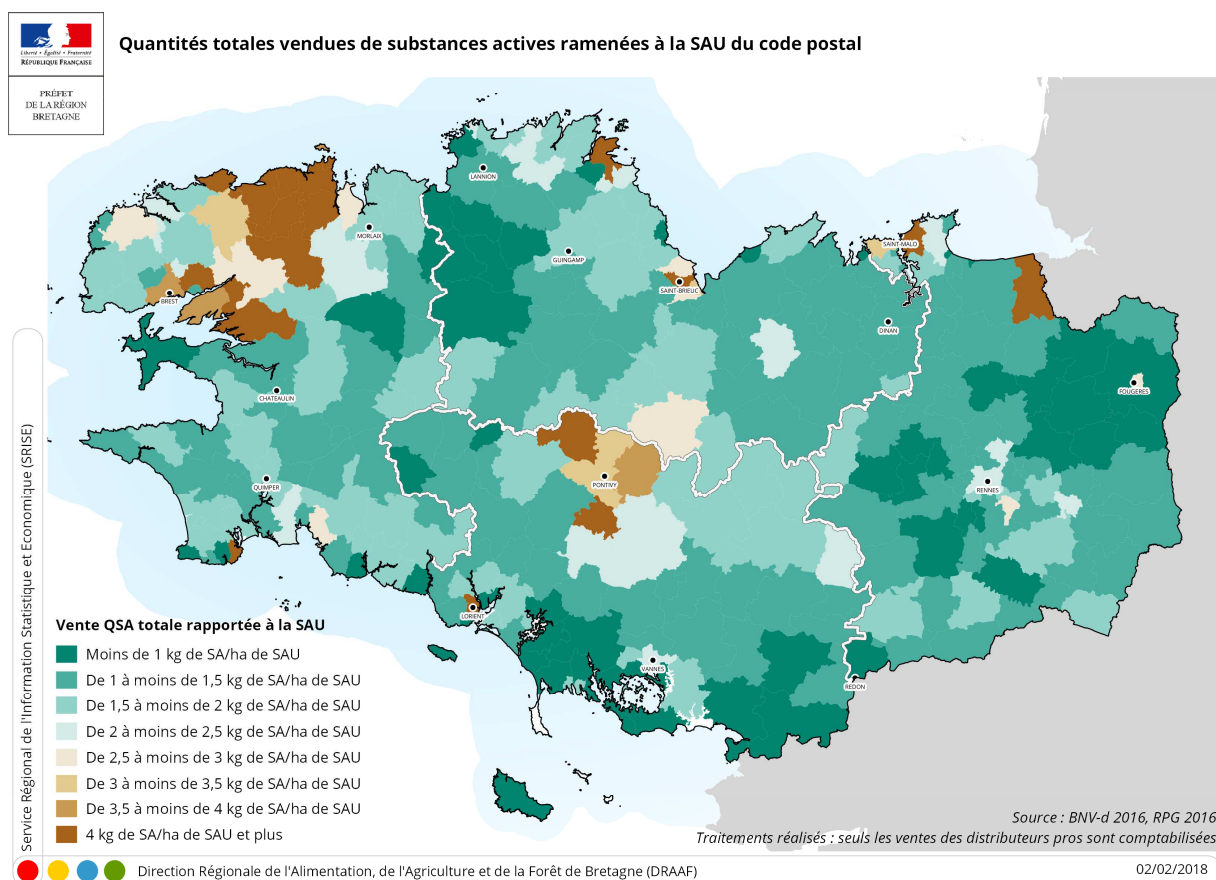
Les données du RICA

Les données comptables issues du réseau RICA mettent en évidence une augmentation constante des dépenses moyennes pour les exploitations bretonnes, avec +21,6% de 2011 à 2015. Sur la même période, la surface des exploitations n'augmente comparativement que de 6%.



La répartition territoriale

Les ventes au code postal permettent d'établir une carte de la répartition des QSA rapportées à la SAU des codes postaux. Cette carte met en avant les zones légumières, plus consommatrices de produits.



V -2 : Les autres indicateurs d'utilisation

Indicateur de Fréquences de Traitements (IFT):

Les enquêtes « pratiques culturelles » menées régulièrement par les services statistiques des DRAAF permettent d'appréhender les pratiques phytosanitaires.

En grandes cultures, les derniers résultats disponibles concernent l'enquête de 2014. La méthode de calcul des IFT a été précisée avec la prise en compte des traitements de semence.

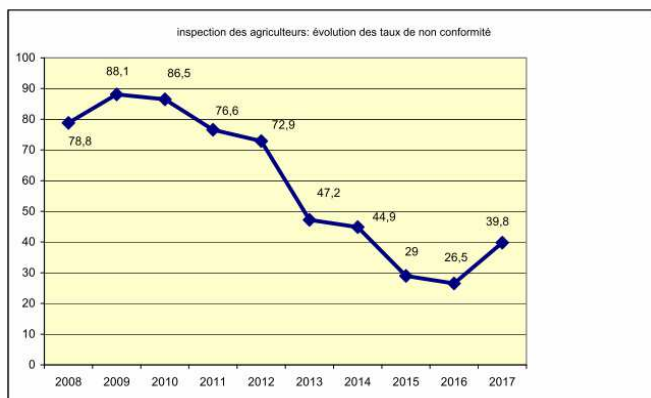
Evolution des IFT moyens 2011-2014 – région Bretagne

	IFT Moyen total sans traitement semences		IFT Moyen total avec traitement semences	
	IFT de référence 2011	IFT de référence 2014	IFT de référence 2011	IFT de référence 2014
Blé tendre	3,6	3,5	4,5	4,47
Orge	2,7	3,2	3,64	4,15
Triticale	3,1	3	4,02	3,83
Colza	2,7	3,2	3,69	4,05
Maïs F	1,5	1,5	2,31	2,45
Pois protéagineux	3	2,5	3,74	3,22
Pomme de terre	13,1	16,1	14,18	16,8

On constate une tendance à la hausse essentiellement pour l'orge, le colza et la pomme de terre. Les fréquences de traitements du blé et du maïs restent stables. La pression parasitaire, plus élevée en 2011 qu'en 2014 (Cf dernière note de suivi) peut expliquer une partie de ces résultats.

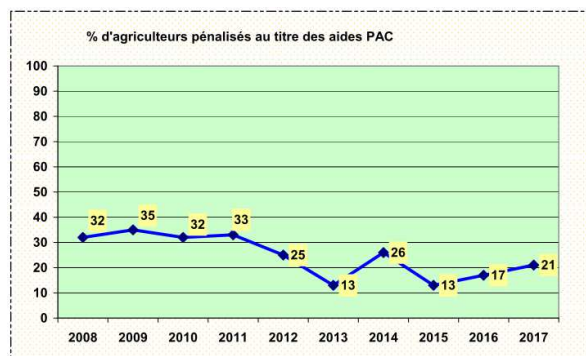
Bilan des inspections sur l'utilisation et la commercialisation des produits phytosanitaires

Depuis 2014, 1344 contrôles dans des exploitations, chez des distributeurs, des entreprises de prestation (ETA, ETP), des collectivités, des golfs, etc.. ont été réalisés, afin de vérifier les conditions d'utilisation et de commercialisation des produits phytosanitaires.



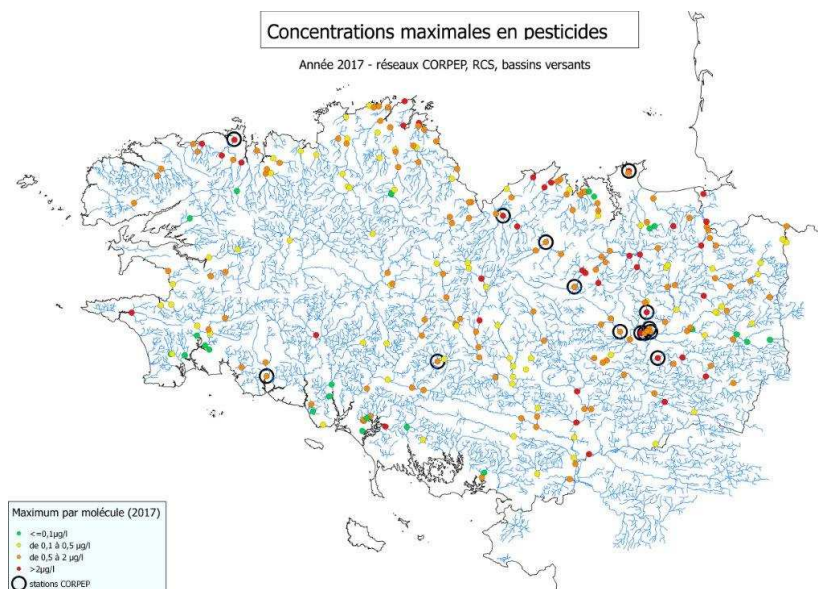
S'agissant des inspections des agriculteurs, après une diminution constante du taux de non-conformité depuis 2009, l'année 2017 a vu ce taux monter à presque 40%. Les écarts sont dus pour l'essentiel aux défauts de contrôle du pulvérisateur, à la présence de produits phytosanitaires non utilisables (PPNU) et à des non respect de Zone de non traitement et de l'arrêté fossé.

Les écarts constatés dans le cadre général ci-dessus se traduisent par des pénalités au titre des aides PAC : ces dernières augmentent à 21% après avoir régressé à 13% en 2015. Le défaut de contrôle du pulvérisateur, une nette augmentation des PPNU et les non conformités par rapport aux points d'eau sont les principaux écarts à la réglementation relevés.



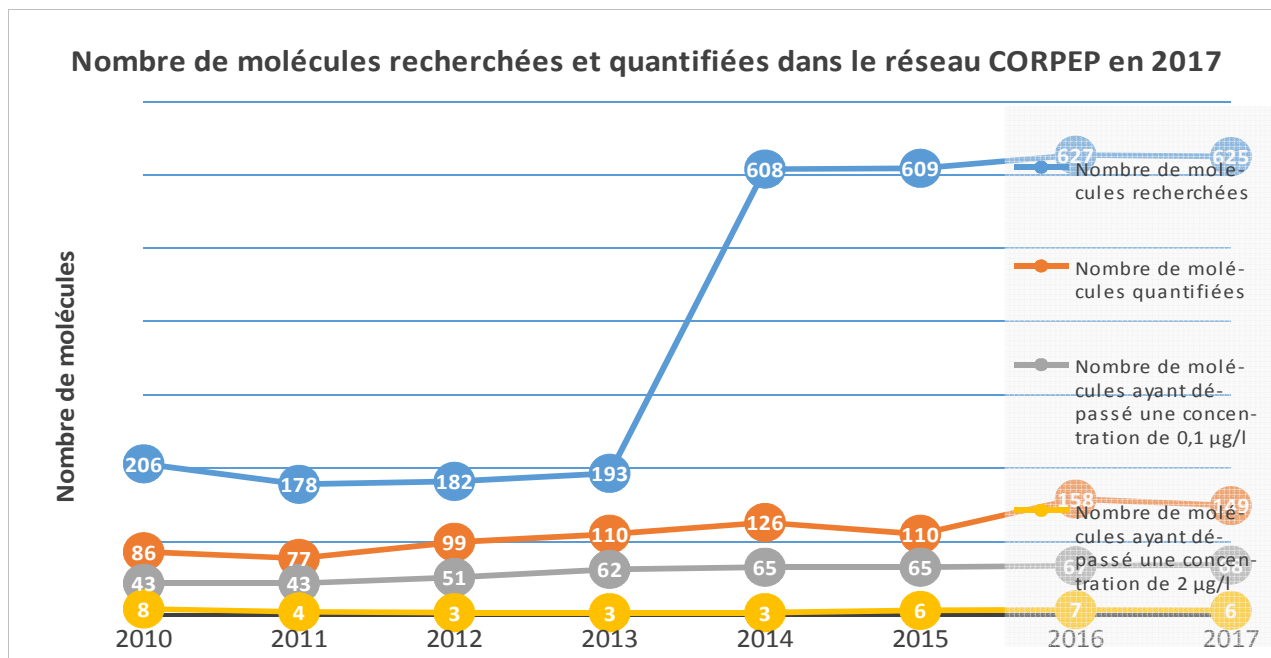
VI : Les indicateurs d'impact sur l'environnement : qualité de l'eau :

Une contamination par les pesticides pour la quasi-totalité des rivières suivies



La carte ci-dessus présente l'ensemble des stations qualité de l'eau où des analyses de produits phytosanitaires ont été réalisées en 2017, que ce soit dans le cadre du Réseau de Contrôle de Surveillance de bassin (réseau RCS), le réseau de la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides (CORPEP) ou dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau réalisé par les bassins versants.

La carte montre que la quasi totalité des stations enregistrent une concentration pour au moins une molécule supérieure à 0,1µg/L et un grand nombre supérieure à 0,5µg/L.



Dans le réseau CORPEP, 149 substances ont été quantifiées en 2017 dont plus de 40% dépassent une concentration de 0,1µg/L. Parmi les molécules les plus quantifiées, la grande majorité sont des herbicides ou des métabolites d'herbicides. On retrouve également des fongicides et des insecticides des grandes cultures.

Ce réseau patrimonial permet de présenter un suivi de la qualité de l'eau sur des périodes assez longues et montre la persistance d'une grande diversité de molécules présentes dans les eaux de surface.

Les points essentiels pour 2015-2017

L'ensemble des partenaires bretons, agricoles comme non agricoles, participent aux actions de la feuille de route écofito. Les groupes de fermes DEPHY sont diversifiés et entament une deuxième période de travaux. Les premiers groupes « 30 000 » engagés vers l'agro écologie à bas niveau de produits phytosanitaires sont constitués.

Les outils tels que les bulletins de surveillance du territoire, les formations, les structures de contrôles des pulvérisateurs, les techniciens habilités à réaliser les diagnostics du milieu, sont à disposition des exploitants afin de les accompagner et les aider dans leurs changements de pratiques. En zone non agricole, la dynamique est importante et 25% de la population habite dans une collectivité engagée en 0 phyto.

Les ventes augmentent jusqu'en 2016 et amorcent une baisse en 2017, essentiellement du fait d'un moindre recours aux herbicides. On enregistre aussi une baisse des produits les plus toxiques et une part accrue des produits de biocontrôle.

Cette baisse globale est un signal positif mais à ce stade, il n'est pas encore possible de dégager une tendance dans l'évolution des ventes et des usages.

Le suivi de la qualité de l'eau, avec un nombre de substances actives détectées ou quantifiées qui reste à un niveau stable, ne montre pas encore d'évolution. Les herbicides sont les principales substances retrouvées dans les eaux superficielles, comme souterraines.

Fait à Rennes, le 20 décembre 2018